

Carte scolaire : groupe de travail préparatoire

au CTSD du 1er février 2016

Les documents de travail avaient été communiqués aux représentants des personnels avant la réunion, ce qui a permis de les étudier et, notamment, de comparer les prévisions de l'IA avec celles des directrices et directeurs d'écoles.

L'objet de ce groupe de travail était donc principalement de signaler les écarts de prévision et de pointer certaines situations nécessitant qu'y soit portée une attention particulière.

Le SNUDI FO est intervenu sur les dossiers qui lui ont été confiés; il est également intervenu pour demander que les élèves d'ULIS soient intégrés dans les effectifs des écoles, ce qui n'était pas le cas précédemment des élèves de CLIS.

L'ensemble des organisations syndicales sont également intervenues pour contester la règle de prise en compte des TPS dans les effectifs.

Par ailleurs, M. Ruban, adjoint au DASEN, chargé du premier degré, qui présidait ce groupe de travail, a fait un certain nombre d'annonces :

Le département bénéficiera de 49 postes pour accompagner la croissance démographique (300 élèves), renforcer les dispositifs plus de maîtres que de classes, la scolarisation des moins de trois ans, les remplacements et la formation continue, décharges de direction (1/3 de décharge pour les écoles 8 classes). Une nouvelle école publique devrait être créée.

Les critères de ruralité ont été revus. Ainsi, les écoles des communes ayant jusqu'à 1500 habitants sont classées écoles rurales.

Des dispositifs de scolarisation des TPS seront créés là où il y en a le plus besoin (éducation prioritaire ?). accueillant jusqu'à 20 élèves, choisis (catégories sociales défavorisées), dans le cadre de partenariats (lesquels ?). ils seront l'objet dans certains cas de profilage des postes. Force Ouvrière sera attentif à la mise en place de ces dispositifs, mais on constate que ce qui préside, c'est le caractère dérogatoire, territorialisé, et par conséquent inégalitaire et limité.

Pour Force Ouvrière, la scolarisation des TPS doit se faire dans le respect des principes de l'école publique : ouverte à tous, dans toutes les écoles du département. Les TPS doivent de nouveau être pris en compte dans la carte scolaire. Le dispositif proposé a néanmoins le mérite de valider la revendication du SNUDI FO de la nécessité de scolariser les TPS dans des classes spécifiques d'un effectif de 20 élèves maximum.

RASED : un certain nombre de départs en formation CAPA-SH, option E, seront proposés. Les collègues qui suivront la formation en alternance seront en poste dès la rentrée. C'est l'excellente nouvelle de cette carte scolaire. **Le SNUDI FO demandera un nombre de départs correspondant a minima au nombre de postes actuellement vacants.**

Le CTSD se tiendra le 23 février. Le SNUDI FO défendra tous les dossiers qui lui seront confiés. Continuer de nous communiquer vos prévisions d'effectifs.